

COMMUNE LA PLAGNE TARENTEAISE – 73 –
budget annexe Lotissement de Montchavin

CA 2023

Pièces annexes

- Délibération d'approbation du compte administratif N°2024-045

- Délibération d'approbation du compte de Gestion p 2
- Etat II-1 et ii-2 du compte de gestion p 3
- Arrêté et signatures p 4



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 27	
Pour 22 Contre 5 Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-045

Objet : **Approbation du compte administratif 2023 et clôture du Budget annexe Lotissement de Montchavin**

VU la loi n° 96-142 du 21 février 1996,

VU le décret n°2000-318 du 7 avril 2000,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 à L 2311-5, L 2312-1 à L 2312-4, L 2313-1 L 2321-1 à L 2321-4 à 2312-4, pour la partie législative, et R 2311-1 et D 2311-2 à D 2311-13, R 2312-1 à R 2312-2, R 2313-1 à R 2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

VU l'Arrêté du 13 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

VU l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,

VU l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,

VU la délibération n° 2024- 037 du 05 mars 2024 approuvant le Compte de Gestion du Budget annexe Lotissement de Montchavin.

Monsieur le Maire indique que ce lotissement est définitivement achevé et que ce compte administratif est donc voté **pour clôture** du budget annexe Lotissement au 31 décembre 2023.

Il précise que le total des travaux du Lotissement s'est élevé à 692 370,76 euros et la vente des terrains pour un montant total de 576 250,00 euros (dont les lots 1 à 3 pour 130 000,00 € H.T. cédés à un bailleur social) soit un déficit de 116 120,76 euros pris en charge sur le budget principal 2023.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Les écritures de stocks de terrains pour la section d'investissement et les ventes et travaux pour la section de fonctionnement ont été intégralement réalisées, l'opération du lotissement de Montchavin est donc clôturée.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement de Montchavin, **puis il quitte la séance** pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2023 et qui s'établissent comme suit :

	TOTAL CREDITS 2023	CA 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	116 122,00	116 120,93 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	116 122,00	116 120,93 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT :	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	232 683,81	232 683,81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	232 683,81	232 683,81 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT :	0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement de Montchavin.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE



Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt quatre Le 05 mars 2024 à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28 Pour 28 Contre / Abstention /	Excusés : DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)
Date de convocation : 28/02/2024	Absent : VALENTIN Benoît
Date de publication : 12/03/2024	Formant la majorité des membres en exercice M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance

Délibération n°2024-037

Objet : **Approbation du compte de gestion 2023 : Budget Annexe Lotissement de Montchavin**

VU la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 art. 109,

VU la loi n° 2000-1311 du 30 décembre 2000 art. 41, et 49 V,

VU Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1612-12, L 2121-31 pour la partie législative, et R 2221-98, R 2311-13, R 2321-1 et D 2343-2 à D 2343-5 pour la partie réglementaire, relatifs à l'arrêté des comptes de gestion des receveurs,

VU l'Arrêté du 13 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la LOI de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024,

VU l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 24 janvier 2024,

VU l'approbation de la bonne tenue du DOB en date du **06 février 2024**,

Le conseil municipal,

Après s'être assuré que le service de gestion comptable de Moutiers a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2022**, celui de tous les titres de recettes et mandats émis au cours de l'exercice et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier **2023** au 31 décembre **2023**,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2023** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur les résultats au 31 décembre **2023**,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice **2023** par le service de gestion comptable de Moutiers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion **2023** du budget annexe Lotissement de Montchavin.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE



Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH



Résultats budgétaires de l'exercice

90800 - LOT DE MONTCHAVIN LA-PLAGNE-TA

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	232 683,81	116 122,00	348 805,81
Titres de recette émis (b)	116 120,76	180 726,17	296 846,93
Réductions de titres (c)		64 605,24	64 605,24
Recettes nettes (d = b - c)	116 120,76	116 120,93	232 241,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	232 683,81	116 122,00	348 805,81
Mandats émis (f)	232 683,81	116 120,93	348 804,74
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	232 683,81	116 120,93	348 804,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	116 563,05		116 563,05



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

90800 - LOT DE MONTCHAVIN LA-PLAGNE-TA

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT DE MONTCHAVIN LA-PLAGNE-TA	116 563,05		-116 563,05		
Investissement Fonctionnement	116 563,05		-116 563,05		
Sous-Total	116 563,05		-116 563,05		
TOTAL II	116 563,05		-116 563,05		
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	116 563,05		-116 563,05		

COMMUNE LA PLAGNE TARENTEISE - 73 - LOTISSEMENT DE MONTCHA...

II - ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le M LE MAIRE,
A LA PLAGNE TARENTEISE, le 05/03/2024
Le M LE MAIRE,

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 VOTES : Pour : 22
 Contre : 5
 Abstention : 1

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A LA PLAGNE TARENTEISE, le 05/03/2024

Date de convocation : 28/02/2024

Les membres du Conseil Municipal,

BOCH Jean-Luc, Maire de LA PLAGNE TARENTEISE	
VENIAT Daniel Jean, Maire délégué de Bellentre	
SILVESTRE Jean Louis, Maire délégué de La Côte d'Aime	
HANRARD Bernard, Maire Délégué de Valezan	
FAGGIANELLI Evelyne, 1er maire-adjointe	
MICHE Xavier, 2ème maire-adjoint	
GENTIL Isabelle, 3ème maire-adjointe	
BELTRAMI Henri, 4ème maire-adjoint	
BERARD Patricia, 5ème maire-adjointe	
TRÉSALLET Gilles, 6ème maire-adjoint	
ASTIER Fabienne, 7ème maire-adjointe	
ROCHET Romain, 8ème maire-adjoint	
ASTIER Robert	

Envoyé en préfecture le 11/03/2024

Reçu en préfecture le 11/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-200055499-20240305-DEL2024_045_1-DE

COMMUNE LA PLAGNE TARENTEISE - 73 - LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN




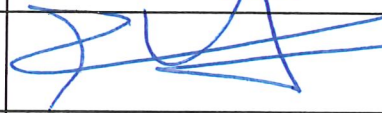

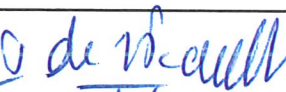
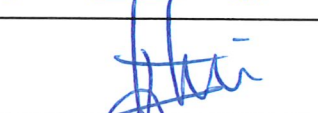
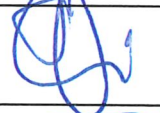
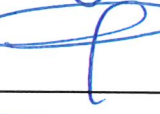

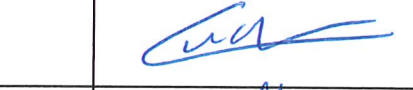

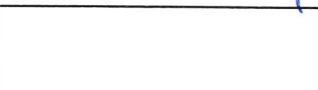


CA 2023

II - ANNEXES

II

ARRETE ET SIGNATURES

D2

BENOIT Nathalie	
BROCHE Richard	
BUTHOD Maryse	
BUTHOD-RUFFIER Odile	
COURTOIS Michel	
CRETIER Bertrand	
DE MISCAULT Isabelle	
DUSSUCHAL Marion	
GIROD-GEDDA Isabelle	
GOSTOLI Michel	
MONTMAYEUR Myriam	
OUGIER Pierre	
PELLICIER Guy	
VALENTIN Benoit	
VIBERT Christian	
VILLIEN Michelle	

Certifié exécutoire par le M LE MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/03/2024 et de la publication le 12/03/2024.

A LA PLAGNE TARENTEISE, le 06/03/2024